

ASSURANCE AUTO AUTO RISQUES AGGRAVÉS



“ AUTO RISQUES AGGRAVÉS

Désormais tous les conducteurs malchanceux ont accès à une assurance complète et facile à souscrire.

Des conditions de souscription souples.

La reconstitution du bonus en cas de conduite d'un véhicule de société.

DES GARANTIES SUR-ÉQUIPÉES

- Permis de conduire protégé (récupération de points)
- Paiement de la cotisation d'assurance en cas de situation difficile
- Garantie du conducteur jusqu'à 160 000 €

LA LIBERTÉ DE CHOISIR

- 3 niveaux de garanties
- 3 usages : Vie privée, Trajet/travail ou Affaires
- 6 options : Garantie des effets personnels, Protection juridique, Garantie du conducteur, Assistance 0km, Soutien financier, Tractage d'une remorque

LA SOLUTION SPÉCIALEMENT ÉTUDIÉE POUR

- Les interruptions d'assurance
- Les malus : jusqu'à 7 sinistres dans les 36 derniers mois et/ou avec un malus jusqu'à 3.50
- Les suspensions ou annulations de permis jusqu'à 24 mois
- Les antécédents d'alcoolémie (jusqu'à 1.50g/L de sang)

NOS PLUS

NOS GARANTIES

LES GARANTIES DE BASE

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Responsabilité Civile	☑	☑	☑
Défense et Recours	☑	☑	☑
Bris des glaces	-	☑	☑
Vol / incendie/ tempête / attentat	-	☑	☑
Catastrophes Naturelles	-	☑	☑
Catastrophes technologiques	-	☑	☑
Dommages tous accidents	-	-	☑

LES GARANTIES OPTIONNELLES

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
RC Tractage remorque > 750 kgs	☑	☑	☑
Effet, objets et accessoires	-	☑	☑
Protection juridique	☑	☑	☑

☑ Inclus ☐ En option - Indisponible

POUR SOUSCRIRE

LE SOUSCRIPTEUR : personne physique ou personne morale (société pour un véhicule de société avec conducteur unique désigné, société de crédit ou de leasing) à partir de 25 ans

LE(S) CONDUCTEUR(S) : le souscripteur : conducteur principal, son conjoint-concubin : second conducteur, le gérant/dirigeant : seul conducteur désigné dans le cas d'un véhicule de société

LE VÉHICULE : tout véhicule 4 roues de moins de 3,5 tonnes immatriculé en France métropolitaine (classification GTA : 16/H ou SRA : 36/P)

LES USAGES :

- Vie privée
- Vie privée + trajets (domicile-lieu de travail ou domicile-lieu d'études)
- Affaires

LES EXCLUSIONS

LES CONDUCTEURS AYANT ÉTÉ TRADUIT DEVANT UNE JURIDICTION PÉNALE POUR :

- Conduite sous l'emprise de stupéfiants
 - Délit de fuite
 - Refus d'obtempérer
 - Refus de se soumettre à un contrôle de dépistage d'alcoolémie ou stupéfiants
 - Récidive alcoolémie
-
- De 2^{ème} et 3^{ème} catégories (utilitaires, camionnettes, camions)
 - A usage tous déplacements/tournées
 - De transport public ou à titre onéreux de marchandises et/ou de matières dangereuses et/ou de voyageurs
 - Appartenant à des collectivités territoriales, aux professionnels de l'automobile
 - Les flottes de véhicules

ASSURANCE EN DÉTAILS



GARANTIE CORPORELLE DU CONDUCTEUR

Nous indemnisons les préjudices corporels subis par le conducteur résultants d'un accident de la circulation en cas de blessures (versement d'un capital) et en cas de décès (versement d'un capital aux ayants droits).

EFFETS, OBJETS ET ACCESSOIRES

Nous indemnisons les dommages subis par les effets et objets transportés et par les accessoires lorsqu'ils sont endommagés en même temps et dans les mêmes circonstances que le véhicule assuré. Nous indemnisons également le vol seul des accessoires, effets et objets contenu suite à effraction caractérisée du véhicule assuré ou suite à effraction du garage privé du véhicule assuré ou suite au vol par effraction ou agression des clés du véhicule assuré.

GARANTIE SOUTIEN FINANCIER

Nous prenons en charge vos cotisations d'assurance dans la limite de 1 000 € par an et par sinistre en cas de licenciement économique, de longue maladie et dépôt de bilan du souscripteur.

PROTECTION JURIDIQUE AUTO

Nous sommes à vos côtés pour :

- Vous apporter des informations juridiques par téléphone
- Vous fournir une assistance amiable et judiciaire :
 - En cas de litige avec un tiers lié :
 - A l'achat, la propriété, la location ou la vente du véhicule, vous opposant au constructeur, au vendeur professionnel ou particulier, à l'établissement de crédit ayant consenti le financement affecté à l'achat, à la société de location ou à l'acquéreur du véhicule,
 - A l'utilisation, l'entretien, la réparation ou le contrôle technique de votre véhicule, vous opposant à un réparateur professionnel à la suite de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse de la prestation réalisée sur le véhicule.
 - En cas d'accident de la circulation
 - En cas de poursuite de l'assuré pour infraction aux règles de la circulation
- Protéger votre permis à point : nous participons aux frais de stage de récupération de point ou d'obtention d'un nouveau permis.